Mairie d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2026-55

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le 03/11/2026
ID : 060-216002105-20261029-DELIB202655-DE

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2026

Convocation du	**14 OCTOBRE 2026**
Affichage du	**14 OCTOBRE 2026**

Nombre de membres en exercice	**18**
Nombre de présents	**13**
Nombre de votants	**18**
PROCURATION	**5**

Objet : **OCTOBRE ROSE**

L'an deux mil VINGT-SIX, le VINGT-NEUF OCTOBRE à vingt heures et TRENTE minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages en mairie, sous la présidence de Madame Anne FUSZ, le Maire.

Présents :
Mme FUSZ Anne, M. NABONNE Éric, Mme ALLAIN Geneviève, M. URCOURT Daniel, Mme GOMES DE MACEDO Delphina, M. MAURICE Mickaël, Mme SIX Sylvie, M. FORTE Carlos, Mme NICOLAS Pascale, Mme SAN MARTIN Géraldine, M. REZZA Thibaut, Mme FERNANDES Martine, M. JEZEQUEL Jérôme. ses Conseillers Municipaux

Absents :
M. ROSELLE Régis, pouvoir Eric NABONNE,
Mme SPIRA Julie, pouvoir Delphina GOMES DE MACEDO,
M. HAUVILLER Adrien, pouvoir Anne FUSZ,
M. COESSENT Jean-François, pouvoir Daniel URCOURT,
Mme DUCOUDERCQ Juliette, Geneviève ALLAIN,

Secrétaire : Mme SAN MARTIN Géraldine.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la commune d'Ercuis a décidé d'organiser une course « Octobre rose » le 17 octobre 2026, afin de soutenir une association dans la lutte contre le cancer du sein,

CONSIDERANT que le Club des bénévoles a vendu des produits fabriqués main en faveur de cette cause,

CONSIDERANT que la commune a dépensé 257,15 € pour l'organisation de la buvette

CONSIDERANT que la commune a récolté :
- un bénéfice de 423 euros pour l'organisation de la course et le marché,
- un bénéfice de 730.10 euros pour la vente des produits de la buvette et des ateliers bien-être,
- un bénéfice de 640.50 euros pour la vente de produits du Club des bénévoles,

CONSIDERANT que la commune souhaite soutenir l'association « Mon parcours de vie »,

Après en avoir valablement délibéré,

Le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité

ARTICLE 1 : **AUTORISER** le reversement de l'ensemble des bénéfices auprès de l'association **« Mon parcours de vie »** pour une montant de 1793.60 euros sous la forme d'une subvention.

Le Maire
Anne FUSZ

Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le
Le Maire,
Anne FUSZ

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355